Simplicité vraie

Découverte du passé

Les saveurs

L'apprentissage

PARC LE BOURNAT
LOISIRS AUTHENTIQUES

Convention de partenariat 2021

Entre :
SA DE LA FERME DU BOURNAT
191 Allée Paul Jean Souriau – 24260 LE BUGUE

D'une part, et :
Organisme ou raison sociale :……..
……..
Permanence CE (jour/horaire)……
Responsable :……
Adresse : ……
……..
Téléphone : …./…./…./…./…. Portable : …./…./…./…./….
Email : ……

Le comité d'entreprise s'engage auprès du Parc Le Bournat
à respecter les dispositions de la présente charte :
Billetterie groupée (contacter le service commercial)
Billetterie individuelle
Les membres du CE devront se présenter avec un justificatif de leur société. (carte membre CE)
Validité
Les billets 2021 sont valables du 3 avril au 3 octobre 2021.
Tarifs
Les tarifs fixés par la convention ne peuvent être modifiés durant la validité des billets 2021.

Convention établie le : à
Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Convention à envoyer à l'adresse suivante :
Parc Le Bournat –191 Allée Paul Jean Souriau – 24260 LE BUGUE
Service commercial : 05 53 08 41 99
Email : commercial.vignet@parclebournat.fr

Gastronomie traditionnelle

Jeux d'autrefois